



POLITIQUE NORD-AMÉRICAINE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

AXÉE SUR L'INTÉGRITÉ

HONDA

TABLE DES MATIÈRES

	MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
6	INTRODUCTION	
	LA PHILOSOPHIE HONDA	6
	À QUI CETTE POLITIQUE S'APPLIQUE-T-ELLE	7
	UTILISATION DE CETTE POLITIQUE	7
	NOS RESPONSABILITÉS	7
	RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DIRECTION DE HONDA	8
	IMPUTABILITÉ ET DISCIPLINE	8
9	VOUS ET VOS COLLÈGUES ASSOCIÉS	
	RESPECT DE L'INDIVIDU	9
	Diversité et non-discrimination	10
	Environnement de travail sans harcèlement	10
	ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR, SÉCURITAIRE ET SAIN	11
	Usage d'alcool et de drogues	11
	Empêcher la violence sur les lieux de travail	11
	COMPTABILISATION DU TEMPS	11
12	VOUS, HONDA ET NOS CLIENTS	
	PROTÉGER LES RESSOURCES ET AVOIRS DE HONDA	12
	APPAREILS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE	12
	FAIRE DES AFFAIRES AVEC LE GOUVERNEMENT	13
	SÉCURITÉ ET QUALITÉ DU PRODUIT	13
14	VOUS ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR	
	CONSERVER DE BONNES RELATIONS D'AFFAIRES	14
	RENSEIGNEMENTS SUR LES PARTENAIRES D'AFFAIRES	15
	CONFLIT D'INTÉRÊT	15
	Choix des partenaires d'affaires	15
	Autogestion et opportunités corporatives	15
	Services et rabais	15
	Embauche externe	15

Affaires financières et investissements.....	15
Conseils d'administration et Conseils consultatifs	16
Relations personnelles	16
Réciprocité.....	16
CADEAUX ET DIVERTISSEMENT.....	16
Offrir des cadeaux et des divertissements	16

18 VOUS, NOS COMMUNAUTÉS ET L'ENVIRONNEMENT

RESPONSABILITÉ COMMUNAUTAIRE	18
ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT	19
ACTIVITÉS POLITIQUES.....	19

20 VOUS ET LES RENSEIGNEMENTS D'AFFAIRES

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS.....	20
INTELLIGENCE CONCURRENTIELLE	21
DÉLIT D'INITIÉ.....	21
PRATIQUES COMPTABLES ET COMMERCIALES	22
DEMANDES DE DOCUMENTS ET ENQUÊTES DU GOUVERNEMENT	23
LITIGES ET RÉCLAMATIONS.....	23
COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS/LE PUBLIC	23

24 VOUS ET LA LOI

CONFORMITÉ À TOUTES LES LOIS.....	24
LOIS ANTITRUST ET SUR LA CONCURRENCE.....	24
LOIS ANTICORRUPTION	25
Paiements pour obtenir des affaires ou une action favorable	25
DOUANES ET COMMERCE INTERNATIONAL	25
Transferts de technologie.....	26
Boycottage.....	26

27 VOS RESSOURCES – COMMENT OBTENIR DE L'AIDE

NOTRE PROGRAMME DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE.....	27
QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS.....	28
RAPPORTER LES PROBLÈMES SANS SUBIR DE REPRÉSAILLES.....	28
À QUOI S'ATTENDRE QUAND ON CONTACTE LE GROUPE CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE.....	29
COORDONNÉES RELATIVES À L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ EN AMÉRIQUE DU NORD.....	30
AUTRES RESSOURCES	31

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Il y a plus de 50 ans, American Honda Motor Co., débutait ses activités en Amérique du Nord. Depuis, la région nord-américaine a grandi et englobe maintenant plus de 25 sociétés Honda, du Canada au Mexique, en ventes, fabrication, recherche et développement, lesquelles partagent la philosophie Honda. Cette philosophie forme aussi la base des activités de notre entreprise et établit les normes du processus décisionnel et de la conduite de tous les associés partout chez Honda.

En tant qu'associés, nous avons le grand privilège de faire partie d'une société ayant une fière tradition et un long engagement envers les associés, clients, partenaires commerciaux, collègues et communautés où nous vivons et travaillons. Avec ce privilège vient la responsabilité de nous conformer tous au plus haut niveau des normes éthiques. Par conséquent, je suis fier de présenter la Politique nord-américaine d'éthique et de conformité, qui vous offre un éclairage constant vous aidant à prendre les meilleures décisions et poser les bons gestes. Nous devons faire des affaires de la bonne façon, atteindre nos objectifs élevés conformément à notre philosophie : donner l'exemple de confiance mutuelle, du respect, de collaboration, de travail d'équipe et de communications efficaces.

Si vous vous trouvez dans une situation où vous doutez des bons gestes à poser, ou si vous observez ce que vous croyez être une infraction à cette Politique, c'est votre responsabilité d'aller de l'avant et de poser des questions ou de rapporter votre préoccupation. Il existe plusieurs moyens pour vous de le faire, incluant le service responsable, les ressources humaines/rerelations avec les associés, le service conformité et éthique, la division légale de HNA ou votre service juridique. Ce n'est que si nous connaissons les problèmes que nous pourrions les régler.

Je crois que la qualité de nos associés et notre engagement envers l'éthique et la philosophie Honda ne nous permettront pas seulement de réussir aujourd'hui, mais nous aideront à poursuivre et à exceller. J'ai la conviction qu'en travaillant de concert, avec l'aide de cette Politique, non seulement atteindrons-nous nos objectifs, mais nous continuerons aussi d'être une entreprise que la société souhaite voir exister.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Yamada', enclosed in a simple oval shape.

Takuji Yamada
Président et directeur général de Honda North America, Inc.

INTRODUCTION



LA PHILOSOPHIE HONDA

Guidée par la philosophie Honda, notre société a accru ses affaires mondialement grâce à la poursuite de rêves nouveaux et à la détermination de les réaliser. Par le biais de ces efforts, nous avons partagé les « joies » et établi la confiance avec nos clients et la société. Pour aller de l'avant, chaque associé Honda doit partager ces valeurs communes. Si chacun d'entre nous le fait, nous serons en mesure de gagner encore plus la confiance de nos clients et de la société, renforçant la position de Honda comme entreprise que la société souhaite voir exister.

Dès nos débuts, la philosophie Honda a mis l'accent sur les obligations que nous avons envers nos clients, partenaires commerciaux, la société et chacun d'entre nous. Nous mènerons toujours nos affaires de façon légale et honnête. Sécurité, qualité, intégrité et respect ne sont pas que des mots chez Honda; ils représentent notre façon de travailler ensemble et la base de notre tradition d'intégrité.

Pour nous, cette philosophie a toujours signifié plus que des mots et pensées vides de sens. Elle a toujours été la base de nos actions et décisions. Pour cette raison, la philosophie Honda correspond parfaitement à notre Politique nord-américaine d'éthique et de conformité. Les deux sont intimement liées. Notre philosophie offre les idées et principes de base nous distinguant en tant qu'entreprise. Notre Philosophie exprime aussi notre vision et nos ambitions, ce que nous aspirons à devenir. Notre Politique nord-américaine d'éthique et de conformité se veut le prolongement de notre philosophie et un engagement qui nous permettra de commercer de la bonne façon.

À QUI CETTE POLITIQUE S'APPLIQUE-T-ELLE

Cette Politique s'applique à tous les associés Honda, incluant les officiers et directeurs, de toutes les installations Honda en Amérique du Nord. Elle s'applique aussi lorsque vous êtes en voyage ou en affectation hors de l'Amérique du Nord.

Les partenaires commerciaux (comme les entrepreneurs, fournisseurs, vendeurs, fournisseurs de service, concessionnaires) et leurs employés doivent comprendre que les associés Honda doivent mener leurs affaires en conformité avec cette Politique et tout partenaire commercial enfreignant les normes d'éthique et de conformité de Honda fera en sorte que nous devrions restreindre nos relations avec cette entité.

UTILISATION DE CETTE POLITIQUE

Cette Politique nord-américaine d'éthique et de conformité se veut un guide des responsabilités éthiques et juridiques des associés Honda. La Politique n'est pas un manuel de directives complètes et plusieurs des responsabilités et attentes incluses ici peuvent aussi être discutées dans d'autres publications Honda (par exemple, le Manuel de l'associé, la Politique mondiale de confidentialité et les politiques et procédures applicables des différents services ou équipes. Cette Politique ne se veut pas un substitut à des politiques plus spécifiques.

Elle fait référence à plusieurs lois et normes Honda allant au-delà du strict minimum requis par la loi. Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive. Communiquez avec la Division légale de NHA ou le groupe juridique de votre société si vous vous trouvez dans une situation où vous êtes incertain de votre responsabilité devant la loi.

NOS RESPONSABILITÉS

Les mots composant la Politique ne sont que des promesses vides de sens si chacun ne les pratique ni ne les respecte de façon cohérente partout dans l'entreprise. Puisque la prévention est le meilleur moyen de minimiser les problèmes liés à une conduite non-éthique ou illégale, Honda offre périodiquement de la formation sur les responsabilités éthiques et juridiques. Honda peut aussi évaluer la conformité d'un associé à cette Politique lors du processus d'évaluation annuelle du rendement.

Nous reconnaissons que parfois, on peut faire des erreurs. Si vous en faites une, déclarez-la rapidement à votre direction. Le fait de couvrir l'erreur ne fera qu'empirer la situation et représente une infraction grave à la Politique Honda.

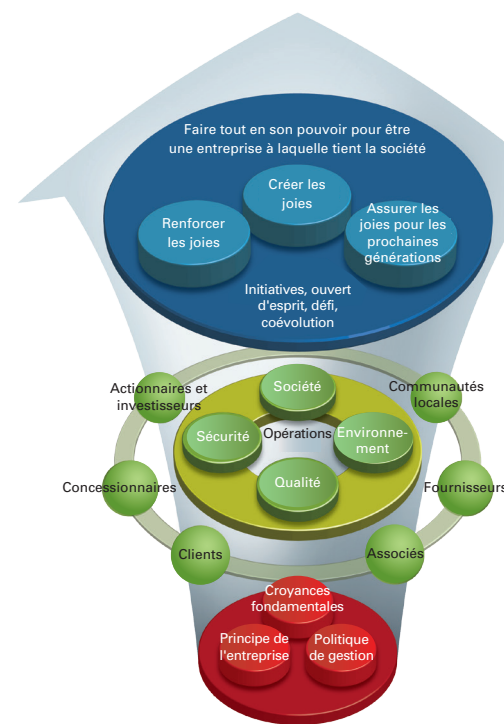
Chacun de nous, peu importe l'endroit où nous travaillons, a la responsabilité de toujours agir et prendre des décisions se conformant à cette Politique, la philosophie Honda et ses croyances fondamentales :

- **Faites preuve d'initiative. N'ayez pas d'idée préconçue; pensez de façon créative et agissez de votre propre initiative et jugement tout en comprenant que vous devez prendre la responsabilité des résultats de votre décision et de vos gestes.**
- **Reconnaissez et respectez les différences individuelles des uns et des autres et traitez chacun de façon juste.**
- **Aidez les autres lorsqu'ils en ont besoin et acceptez de l'aide si nécessaire.**

De plus, tous les associés doivent, en tant que part de leur travail :

- **Connaître les détails de cette Politique et des autres politiques de Honda, plus particulièrement en ce qui concerne les responsabilités liées à leur tâche.**

Rappel : Aucune raison, incluant le désir d'atteindre les objectifs d'affaires, ne doit servir d'excuse pour enfreindre les lois, règles ou politiques Honda.



- Suivre toute la formation aux associés obligatoire en temps opportun et se garder à jour sur les normes et attentes actuelles.
- **Rapporter à votre superviseur, haute direction, ressources humaines/rerelations avec les associés, groupe d'éthique et de conformité, la division légale de HNA et/ou le groupe juridique de votre société, toute conduite pouvant enfreindre la loi ou cette Politique. Si vous avez déjà rapporté votre préoccupation par les canaux internes et/ou croyez qu'elle devrait être portée au niveau régional, vous pouvez contacter le Bureau corporatif d'éthique et de conformité chez Honda North America (HNA) ou la Division légale de HNA. Vous trouverez les coordonnées à la fin de cette Politique, sous Coordonnées relatives à l'éthique et la conformité en Amérique du Nord.**
- **Coopérer et dire toute la vérité en répondant à une enquête ou une vérification et ne jamais modifier ou détruire des données en réponse à une enquête ou lors de son annonce.**

RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DIRECTION DE HONDA

On s'attend à ce que les membres de la direction de Honda suivent les politiques de gestion intégrées à la philosophie Honda :

- **Toujours procéder avec ambition et jeunesse.**
- **Respecter une théorie solide, développer de nouvelles idées et faire le meilleur usage possible du temps.**
- **Apprécier votre travail et encourager les communications ouvertes.**
- **S'efforcer d'avoir en tout temps un flux de travail harmonieux.**

- **Être toujours conscient de l'importance de la recherche et de l'objectif.**

Les membres de la direction doivent aussi :

- **Donner l'exemple. On s'attend à ce que la direction donne l'exemple de normes les plus élevées de conduite d'affaires éthique.**
- **Être proactif. Chercher des occasions de discuter et de solutionner les situations éthiques et difficiles avec les autres.**
- **Au travail avec vos partenaires commerciaux, s'assurer qu'ils comprennent leurs obligations de conformité et d'éthique selon les politiques Honda.**

Q : Je suis un directeur. Si je suis témoin d'une mauvaise conduite dans un secteur n'étant pas sous ma supervision, dois-je quand même rapporter le problème?

R : Vous êtes responsable de vos associés et des partenaires d'affaires avec lesquels vous travaillez; tous les associés Honda doivent rapporter tout acte d'inconduite qu'ils apprennent et, en tant que directeur, vous avez encore plus de raisons de le faire. La meilleure approche est de discuter avec l'associé qui supervise le secteur où le problème survient, mais, si cela ne fonctionne pas ou si c'est impossible, vous devez utiliser les autres ressources indiquées dans cette Politique.

IMPUTABILITÉ ET DISCIPLINE

Enfreindre les lois, règlements et politiques Honda ou encourager d'autres personnes à le faire, expose la société à devenir imputable et peut nuire à la réputation de Honda. Si un problème concernant l'éthique ou la conformité se pose, vous devez le rapporter afin qu'une solution efficace soit développée. Il est crucial au succès de Honda que tous répondent à cette exigence. Par conséquent, des infractions à nos politiques ou à la loi peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au remerciement/la fin de l'emploi. Vous devriez aussi comprendre que des infractions aux lois ou règlements peuvent conduire à des procédures légales et à des pénalités incluant, dans certaines circonstances, des poursuites au criminel.

Des mesures disciplinaires seront adoptées :

- **Contre les associés ayant autorisé ou participé à une ou des infractions à cette Politique;**
- **Contre les associés ayant délibérément omis de rapporter des infractions à cette Politique, caché une ou des infractions à cette Politique ou ayant délibérément retenu des renseignements pertinents à une infraction à cette Politique;**
- **Contre le superviseur de toute personne ayant enfreint cette Politique, si une supervision plus efficace avait pu empêcher, découvrir ou stopper l'infraction; et**
- **Contre tout superviseur ou associé ayant fait des représailles, directement ou indirectement, ou encourager d'autres personnes à le faire, contre un associé ayant rapporté une infraction ou étant suspecté de l'avoir fait.**

VOUS ET VOS COLLÈGUES ASSOCIÉS



RESPECT DE L'INDIVIDU

Nous nous devons les uns envers les autres de faire preuve d'honnêteté, de respect, avoir un traitement juste et nous devrions toujours traiter les autres comme nous voudrions l'être. C'est la base de notre engagement commun et la fondation de notre succès. Pour respecter notre engagement, attirer et garder des personnes talentueuses, il est essentiel que nous continuions à avoir un environnement de travail coopératif, professionnel et respectueux.

Le fait de respecter cet environnement non seulement contribuera au succès de Honda, mais il créera aussi un milieu où chacun tentera d'atteindre son plein potentiel. Chez Honda, nous démontrons du respect pour l'individu de plusieurs façons. Voici ci-dessous certains des secteurs clés où nous devons être guidés par notre engagement envers nos valeurs et les uns envers les autres.

Confiance

Les relations entre nos associés doivent se baser sur une confiance mutuelle. On crée la confiance en reconnaissant chacun comme une personne, en l'aidant et en acceptant de l'aide lorsque c'est nécessaire, en partageant nos connaissances et en faisant un réel effort pour assumer nos responsabilités.

Initiative

Agir avec initiative signifie de ne pas avoir d'idée préconçue, de penser de façon créative et d'agir de votre propre initiative et jugement tout en comprenant que vous devez assumer les résultats de votre décision et de vos gestes.

Égalité

L'égalité signifie reconnaître et respecter chacun avec ses différences individuelles et le traiter justement. Notre entreprise s'efforce de respecter ce principe et d'offrir à chaque individu des opportunités égales. La race, couleur, sexe, orientation sexuelle, âge, religion, origine ethnique, handicap, instruction ou le statut économique d'un individu ne doit pas empêcher une personne d'avoir des opportunités chez Honda.

Diversité et non-discrimination

Honda rassemble des associés d'une grande variété de milieux, techniques et cultures. En combinant un tel éventail de talents et ressources, nous créons les équipes diverses et dynamiques qui mènent constamment à d'excellents résultats.

Assurez-vous de :

- Traiter les autres professionnellement et avec respect.
- Promouvoir la diversité dans l'embauche et les autres décisions liées à l'emploi.
- Ne pas discriminer les autres pour quelque raison que ce soit conformément à la loi ou la politique Honda.

Faites attention à ce qui suit :

- Commentaires, blagues ou matériel comme les courriels, que d'autres pourraient juger offensants.
- Tendance inappropriée en jugeant les autres. Si vous supervisez des employés, évaluez-les selon leur rendement. Évitez d'utiliser des considérations non pertinentes dans vos décisions. Tenez-vous-en à des normes objectives et quantifiables.

Nos collègues, candidats et partenaires d'affaires ont droit au respect et devraient être jugés sur la base de leurs qualifications, compétences et réussites.

Q : Comment la diversité bénéficie-t-elle à Honda?

R : Notre succès dépend de notre capacité à attirer les meilleures personnes. En appréciant les différences culturelles, nous bénéficions d'une perspective unique menant à des idées innovatrices et de meilleures décisions.

Q : Un de mes collègues envoie des courriels contenant des blagues et des commentaires insultants sur certaines nationalités. Ça me rend mal à l'aise, mais personne d'autre n'en parle. Que dois-je faire?

R : Vous devriez aviser votre supérieur immédiat, les ressources humaines/relations avec les employés ou le groupe Conformité et éthique. Le fait d'envoyer ce genre de blagues enfreint nos valeurs ainsi que nos politiques. En ne faisant rien, vous vous faites complice d'un comportement inapproprié et tolérez des croyances qui pourraient sérieusement nuire à l'environnement d'équipe que nous avons tous contribué à créer.

Environnement de travail sans harcèlement

Le harcèlement, l'abus et l'intimidation ne sont pas tolérés chez Honda. Peu importe que vous soyez associé, bénéficiaire ou partenaire d'affaires, le harcèlement enfreint la croyance de Honda envers le respect. Nous devons protéger le droit de chaque associé de travailler dans un environnement exempt de harcèlement.

Ce dernier peut prendre plusieurs formes qui sont toutes inacceptables. Voici certains exemples :

- Blagues, insultes, menaces et autres gestes disgracieux et/ou commentaires concernant la race, couleur, sexe, orientation sexuelle, âge, religion, origine ethnique, handicap, instruction ou le statut économique d'une personne;
- Avances sexuelles non désirées, demande de faveurs sexuelles et autre conduite verbale ou physique non désirée de nature sexuelle;
- Conduite verbale ou physique interrompant le rendement au travail d'un tiers ou créant un environnement de travail intimidant ou hostile; et
- Conduite non verbale comme dévisager, regarder méchamment ou donner des cadeaux inappropriés.

Les attentes de Honda :

- Tous s'entraider à parler lorsque la conduite d'un collègue rend les autres mal à l'aise;
- Ne jamais tolérer le harcèlement sexuel, incluant la demande de faveurs sexuelles et autre conduite verbale ou physique non désirée de nature sexuelle;
- Démontrer du professionnalisme, incluant la fiabilité, l'honnêteté et l'intégrité;
- Aucune visite sur des sites internet inappropriés, affichant une sexualité explicite ou des photos offensantes; et
- Rapporter tout incident de harcèlement ou intimidation.

Si vous observez du harcèlement, de l'intimidation ou de l'abus, ou en faites l'objet, demandez à la personne concernée d'arrêter et dites-lui que sa conduite est

répréhensible. Que vous ayez ou non discuté du problème avec la personne offensante, vous devez aussi rapporter rapidement l'incident à votre superviseur, aux ressources humaines/rerelations avec les associés ou contacter le groupe Conformité et éthique. Nous ne tolérons aucunes représailles envers quelqu'un qui s'oppose ou rapporte une conduite répréhensible.

Honda utilise le soutien de conseillers, fournisseurs de service et fournisseurs pour diverses activités commerciales. Nous utilisons aussi des travailleurs contractuels pour soutenir le volume variable de travail requis par nos affaires. Tous ces travailleurs doivent aussi être traités avec respect et méritent un environnement sans harcèlement. Ils doivent aussi suivre les procédures de sécurité établies par Honda et ne pas harceler ou intimider des associés Honda. Honda ne tolérera pas d'actions illégales de ces travailleurs pendant qu'ils agissent au nom de Honda.

Q : Pendant un voyage d'affaires, un collègue m'a plusieurs fois demandé de sortir pour prendre un verre et a fait des commentaires qui m'ont rendu mal à l'aise. Je lui ai demandé d'arrêter, mais il a refusé. Nous n'étions pas sur le site et c'était « hors des heures de bureau » alors je ne savais pas quoi faire. Est-ce du harcèlement?

R : Ce genre de conduite n'est pas toléré, non seulement pendant les heures d'ouverture, mais dans toutes les situations reliées au travail lors des voyages d'affaires. La politique de Honda contre le harcèlement ne s'applique pas seulement dans les installations Honda ou durant les heures de travail. Elle s'applique dans toutes les situations de travail en tout temps, même si vous n'êtes pas sur le site, en voyages d'affaires ou à un événement

commandité par l'entreprise. Dites à votre collègue que ces actions sont inappropriées et doivent prendre fin; que s'il poursuit, vous devrez rapporter le problème.

Q : Ma nouvelle directrice est très intimidante et m'humilie parfois devant mes collègues. C'est peut-être seulement son style, mais mon moral est affecté. Y a-t-il quelque chose que je peux faire?

R : Si vous croyez ne pas être traité de façon professionnelle, dites à votre directrice que son comportement vous affecte. Si vous n'êtes pas à l'aise de le faire, vous pouvez en parler à un autre directeur; vous pouvez aussi vous rendre aux ressources humaines/rerelations avec les associés ou contacter le groupe Conformité et éthique.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR, SÉCURITAIRE ET SAIN

Honda a le souci d'un milieu de travail sain et sécuritaire. Chaque associé a l'obligation d'assurer à ses collègues des conditions de travail sûres et sécuritaires. Chacun doit participer à la formation sur la sécurité lorsqu'elle est offerte et toujours se conformer à tous les codes, règlements, normes et politiques de sécurité pertinents. Rapportez rapidement toute situation concernant la sécurité, incluant les accidents, blessures et conditions non-sécuritaires. Dans toutes vos tâches, faites de la sécurité une priorité.

Q : Les sous-traitants doivent-ils suivre les mêmes politiques et procédures de sécurité que les associés?

R : Absolument. Les directeurs et superviseurs sont

responsables de s'assurer que nos partenaires d'affaires travaillant aux installations Honda comprennent et se conforment à toutes les lois et tous les règlements concernant l'installation concernée ainsi qu'aux autres exigences imposées par la société.

Usage d'alcool et de drogues

La possession ou l'usage d'alcool ou de drogues illégales au travail, ou le fait de travailler sous leur influence est strictement interdit. C'est un danger pour vous et une menace pour la sécurité du lieu de travail.

Empêcher la violence sur les lieux de travail

La violence, la menace de violence et l'intimidation sont interdites chez Honda. Chaque associé a le devoir de rapporter toute menace, activité ou incident survenu sur les lieux de travail qui, à son avis raisonnable, enfreint cette Politique.

De plus, les armes ou attirails du même genre ne sont pas permis sur les lieux de travail. Les lois peuvent varier selon la province ou l'état. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la politique de votre entreprise à ce sujet.

COMPTABILISATION DU TEMPS

Honda s'engage à payer ses associés de façon juste et en conformité avec toutes les lois pertinentes. Vous avez la responsabilité de noter de façon juste les heures travaillées. Les directeurs sont responsables de s'assurer que les associés suivent la politique de l'entreprise et la loi concernant la comptabilisation du temps.

VOUS, HONDA ET NOS CLIENTS

HONDA
The Power of Dreams



PROTÉGER LES RESSOURCES ET AVOIRS DE HONDA

Nous avons tous la responsabilité d'utiliser intelligemment et avec soin les ressources et avoirs de Honda pour nous assurer que les biens de Honda ne sont pas mal utilisés, endommagés, perdus, volés ou détruits. Prenez-en soin adéquatement ainsi que de tous les autres avoirs de Honda comme s'ils étaient les vôtres.

Utilisez les avoirs de Honda pour les affaires de l'entreprise ou des objectifs autorisés par la direction. Protégez-les du vol, du manque d'entretien, de la destruction et du mauvais usage et documentez tous les inventaires des avoirs Honda de façon exacte et honnête.

APPAREILS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

Les avoirs de l'entreprise comme les courriels, accès internet, téléphones, cellulaires, messagerie vocale, ordinateurs de table ou portables sont des outils de travail fournis par la société pour augmenter la productivité et la qualité de notre travail. Utilisez ces outils d'affaires de façon productive et professionnelle et souvenez-vous :

- Les mots de passe sont fournis et alloués individuellement à des associés pour leur emploi spécifique; ils ne doivent pas être partagés.
- Ne branchez pas de périphériques à l'un de nos réseaux par des méthodes non permises par Honda.
- L'utilisation de ces outils ne doit pas enfreindre les politiques de non-harcèlement.
- Le matériel sous droits d'auteur, les secrets de fabrication ou autres renseignements confidentiels ne peuvent être transmis sur l'internet sans approbation appropriée.

- **N'utilisez pas ces outils pour effectuer du travail pour un autre commerce.**
- **L'utilisation personnelle limitée des outils d'affaires électroniques de la société peut être acceptable si elle n'enfreint pas les politiques Honda ou n'affecte pas le rendement au travail de l'associé ou de ses collègues.**
- **N'oubliez pas que les communications envoyées ou reçues sur les systèmes de l'entreprise ne sont pas privées et cette dernière a le droit de surveiller les communications électroniques et les activités internet sur lesdits systèmes.**

Les courriels doivent être traités avec le même respect que les autres documents d'affaires. Si le courriel répond à la



description d'un fichier d'affaires, il doit être conservé en vertu de la Politique de conservation des fichiers.

FAIRE DES AFFAIRES AVEC LE GOUVERNEMENT

Honda tente d'être une entreprise à laquelle tient la société. L'une des étapes critiques pour atteindre ce but est de se conformer constamment aux lois et règlements gouvernant nos affaires, peu importe où se situent nos opérations. Notre politique est de respecter totalement les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux contrats et transactions gouvernementaux.

Les directeurs supervisant les gouvernements et entités gouvernementales doivent rester à jour relativement aux règlements pertinents et devraient communiquer avec la Division légale de HNA et/ou votre groupe juridique s'ils ont des questions. On doit porter une attention spéciale pour s'assurer que les agents, opérant au nom de Honda, offrant des marchandises ou services pour des projets gouvernementaux, connaissent et se conforment à nos normes élevées et à leurs obligations contractuelles.

Si vous travaillez avec des officiels et contrats gouvernementaux, vous êtes responsables de connaître les lois applicables et de vous y conformer. Par exemple, plusieurs officiels gouvernementaux ne peuvent pas recevoir de cadeaux, divertissements et voyages. Dans les gouvernements de certains pays, des règles peuvent aussi s'appliquer relativement à l'embauche d'officiels actuels ou récemment retraités et de leur famille. Évitez toute conduite pouvant être considérée comme une influence inappropriée dans la prise de décision objective des officiels gouvernementaux. Si vous hésitez, consultez la Division des relations gouvernementales de HNA, la Division légale de HNA ou votre groupe juridique local.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DU PRODUIT

Nous nous engageons à fournir des produits de la plus haute qualité à un prix raisonnable en visant la satisfaction de notre clientèle de partout dans le monde. Souvenez-vous que la Joie d'acheter – l'une des trois Joies – est atteinte grâce à des produits et services dépassant les besoins et attentes de chaque client.

Notre réputation se base sur la sécurité et la qualité de chaque produit fabriqué par nous. Pensez qualité dans tout ce que vous faites. Suivez toutes les normes et procédures de fonctionnement et de sécurité et prenez l'initiative d'informer votre superviseur de tout produit ou processus ne répondant pas aux normes de qualité ou sécurité de Honda. Ne tentez jamais de dissimuler un travail ou des produits ne répondant pas à ces normes. Quand il est question de la sécurité et de la qualité des produits, pensez que des gens qui sont importants pour vous les utilisent.

Q : Un de mes collègues a faussement rapporté certains résultats de tests pouvant avoir un impact sur la qualité de nos produits. Comment puis-je soulever ce problème sans nuire à ma relation avec ce collègue?

R : Selon les circonstances, votre directeur ou agent des ressources humaines/relations avec les associés devrait être en mesure d'enquêter sur ce qui s'est passé sans divulguer votre implication. Si vous n'êtes pas à l'aise de lui dévoiler le problème, vous pouvez le rapporter au groupe Conformité et éthique. Peu importe la voie choisie, vous devez le rapporter.

VOUS ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR



CONSERVER DE BONNES RELATIONS D'AFFAIRES

Nos partenaires commerciaux (comme les entrepreneurs, fournisseurs, vendeurs, fournisseurs de service, concessionnaires) apportent une contribution importante à nos succès et la haute qualité de nos produits. Nous les engageons de façon honnête et éthique. Nous n'abusons de personne par le biais de la manipulation, non-divulagation, abus de renseignements privilégiés, fausse représentation et faits matériels ou toute autre pratique d'affaires injuste.

Nous achetons des marchandises et services et développons des relations commerciales basées sur des raisons d'affaires valables comme pertinence, diversité, qualité, livraison et coût. L'achat d'arrangements doit être adéquatement documenté et devrait clairement identifier tous les termes et conditions matériels, incluant les services ou produits à fournir, leur prix et conditions de paiement. Aucun paiement ne peut être fait au nom de Honda ni ne peut être approuvé sans les documents justificatifs adéquats.

Nous croyons au fait de faire des affaires avec des partenaires commerciaux qui établissent et démontrent des niveaux élevés de comportement éthique et partagent notre engagement envers les bonnes pratiques environnementales.

Q : J'ai des raisons de croire qu'un de nos plus importants fournisseurs ne met pas en place des règles de sécurité. Dois-je m'en inquiéter?

R : Notre réputation de bien faire les choses peut souffrir des actes de nos partenaires commerciaux. Rappelez votre préoccupation à votre directeur ou au groupe de Conformité et éthique afin que nous puissions déterminer les bonnes mesures à prendre.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARTENAIRES D'AFFAIRES

Il est très important de respecter les renseignements confidentiels de nos partenaires d'affaires. N'utilisez ou ne divulguiez jamais les renseignements confidentiels de partenaires d'affaires, comme des schémas ou des prix, même à un affilié Honda, à moins que ce soit légalement autorisé ou avec la permission écrite du partenaire commercial. Si vous hésitez, consultez la Division légale de HNA ou votre groupe juridique local. (*Voir aussi* la section Intelligence concurrentielle).

CONFLIT D'INTÉRÊT

Si vous avez un intérêt pour un concurrent pouvant interférer avec votre capacité à prendre des décisions objectives pour Honda, vous êtes en conflit d'intérêt. On s'attend à ce que chacun d'entre nous exerce son bon jugement et évite les situations pouvant mener à une apparence de conflit d'intérêt pouvant miner la confiance que les gens placent en nous et nuire à notre réputation.

Les conflits d'intérêt peuvent être existants, éventuels ou même simplement perçus. Puisque ces situations sont souvent difficiles à évaluer, vous devez les divulguer entièrement à un membre de la direction ou au groupe Conformité et éthique afin que nous puissions les évaluer et les gérer de façon appropriée.

Choix des partenaires d'affaires

Vous devez choisir et traiter avec les fournisseurs, fournisseurs de service, concessionnaires, concurrents ou toute autre entité commerciale faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda de façon impartiale, sans faveur ou préférence, en vous basant strictement sur les meilleurs intérêts de Honda.



Autogestion et opportunités corporatives

Si vous êtes mis en courant d'une occasion d'affaires par le biais de votre travail, les intérêts de Honda ont préséance. Cela signifie que vous ou les membres de votre famille ne devez pas saisir l'opportunité à moins qu'elle n'ait été entièrement divulguée par écrit à votre Officier à la conformité et qu'on ait déterminé que cet intérêt n'aura pas d'impact sur l'impartialité de vos tâches ou obligations chez Honda. Si vous hésitez, communiquez avec le groupe Conformité et éthique. Le sujet du commerce interne est traité à la section *Vous et les renseignements d'affaires*.

Services et rabais

Vous ou votre famille ne pouvez accepter des services spéciaux, rabais ou escomptes de nos partenaires d'affaires, concurrents ou entités commerciales faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda, à moins qu'ils soient rendus publiquement disponibles à tous les associés Honda.

Embauche externe

L'embauche externe peut créer un conflit d'intérêt réel ou perçu. Vous ne pouvez rechercher de compensation, peu importe sa forme, incluant prêts, paiements, subventions ou services de nos partenaires d'affaires, concurrents ou entités commerciales faisant affaire ou

cherchant à faire affaire avec Honda.

Pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de conflit, que les problèmes potentiels soient solutionnés, même si seule une perception de conflit d'intérêt existe, divulguez et discutez de l'embauche externe avec votre directeur et/ou l'Officier à la conformité de votre entreprise.

Affaires financières et investissements

Vous ne pouvez avoir d'intérêts financiers importants chez n'importe quel de nos partenaires d'affaires, concurrents ou entités commerciales faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda, sauf s'ils sont entièrement divulgués par écrit à l'Officier à la conformité de HNA et qu'on a déterminé que de tels intérêts n'auront pas d'impact sur votre jugement impartial ou vos tâches ou obligations envers Honda. En tant que guide directeur dans la détermination de divulguer ou non ces intérêts à Honda, la propriété d'une telle entité d'affaires sera jugée significative si les intérêts agrégés de l'associé, son ou sa conjointe ou de ses proches parents représentent 1 % des titres émis ou de l'équité totale de cette firme ou corporation. Les fonds mutuels commercialisés publiquement ou autres types de titres de valeurs, où l'individu qui investit n'a pas droit de regard sur les choix des investissements, ne créent généralement pas de conflit d'intérêt et ne requièrent pas d'approbation. Pour vous assurer qu'il n'y a pas de conflit,

communiquiez avec le groupe Conformité et éthique.

Conseils d'administration et Conseils consultatifs

À moins que ce ne soit approuvé par la direction de la société, vous ne devez pas accepter de siège sur aucun Conseil d'administration ou Conseil consultatif de nos partenaires d'affaires, concurrents ou entités commerciales faisant affaire ou cherchant à faire affaire avec Honda, surtout si votre emploi actuel vous permet d'avoir une influence sur vos relations avec eux.

Relations personnelles

Les associés doivent divulguer à leur direction lorsque des relations familiales ou personnelles peuvent influencer ou être perçues comme pouvant influencer leur capacité à prendre des décisions objectives. La direction a la responsabilité de mettre les contrôles appropriés en œuvre.

Réciprocité

On ne doit pas demander aux fournisseurs de marchandises et services d'acheter des marchandises et services de Honda afin de poursuivre les activités commerciales de fournisseur ou de fournisseur de services.

Q : Je suis devenu très proche d'une associée qui travaille sous ma direction. Quelle est la position de Honda envers les directeurs qui sortent avec une ou un subordonné?

R : Une relation sentimentale avec un subordonné direct ou indirect peut nuire au moral et diminuer la productivité. Elle peut aussi créer une apparence de conflit d'intérêt. Si vous vous trouvez dans une telle relation ou connaissez quelqu'un dont c'est le cas, vous devriez rapporter la rela-

tion à votre superviseur, aux ressources humaines/relations avec les associés ou le groupe Conformité et éthique.

Q : J'ai vécu un problème avec un fournisseur. Je dois le remplacer immédiatement afin que le projet ne soit pas retardé. L'entreprise de mon voisin offre des services semblables et ce, à coût moindre. Puis-je demander à son entreprise de prendre le relais?

R : Si vous désirez recommander l'entreprise de votre voisin, vous le pouvez, mais vous devrez divulguer votre relation avec votre directeur et superviseur et vous retirer du processus de sélection. Nous devons éviter de donner l'impression que nous choisissons nos favoris et ne devrions jamais prendre de raccourcis dans le processus de sélection. Souvenez-vous que tous les associés doivent suivre les procédures d'approvisionnement et d'acquisition de fournitures de Honda.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENT

Chez Honda, nous nous faisons une fierté d'établir d'excellentes relations avec nos partenaires commerciaux et clients. En de rares occasions, on pourrait vous offrir des cadeaux ou des divertissements. Nous préférons que vous expliquiez qu'aucun cadeau ou divertissement n'est espéré ou encouragé pour ceux qui font des affaires avec Honda. L'acceptation de cadeaux ou de divertissements peut créer une apparence de conflit d'intérêt. La seule apparence de conflit d'intérêt peut vous nuire, nuire à Honda et à nos partenaires commerciaux.

Pour faire en sorte que nous ne créons pas de perception de conduite inappropriée, suivez les préceptes suivants :

- **Tout cadeau ou divertissement doit être légal et conforme aux politiques et valeurs des deux entreprises;**
- **Ils doivent être peu fréquents et de peu de valeur (la limite de la politique est de 50 \$ (Can/É.-U.) ou 500 pesos (Mexique));**
- **Les divertissements ou autres faveurs doivent être d'une nature à ne pas dépasser la courtoisie mutuelle et être cohérents avec les règles d'éthique et les pratiques d'affaires acceptées;**
 - **L'associé Honda, ainsi que le partenaire d'affaires, concurrent ou entité commerciale doivent être présents, sinon le repas ou le divertissement sera traité comme un cadeau;**
- **Les cadeaux ne doivent jamais être faits en argent comptant ou l'équivalent;**
- **Ils ne doivent jamais être acceptés lors de négociations de nouvelles affaires;**
- **Ne doivent jamais être reçus ou offerts pour quelque chose en retour; et**
- **Ne jamais être encouragés ou sollicités par vous ou un membre de votre famille.**

Offrir des cadeaux et des divertissements

Il est parfois approprié de remettre un cadeau ou divertissement modeste à un partenaire commercial. Les dépenses extravagantes pour des cadeaux d'affaires sont inacceptables. Elles peuvent créer la perception que nous tentons d'obtenir ou d'accorder des décisions d'affaires favorables en offrant des avantages personnels à une ou des personnes.

Chez Honda, il est défendu d'offrir de rémunération financière quelle qu'elle soit à une autorité/un officier gouvernemental.

Les cadeaux et divertissements offerts à d'autres entités doivent être enregistrés avec exactitude dans les dossiers financiers de Honda.

Toute situation pouvant paraître comme un conflit d'intérêt doit être examinée par les ressources humaines/rerelations avec les associés ou le groupe Conformité et éthique. Dans le doute, divulguez la situation.

Q. J'ai entendu ma directrice parler d'une partie de baseball des Séries mondiales où un partenaire commercial l'aurait invitée et reçue pendant la fin de semaine. Ça m'a semblé excessif, cependant je ne veux pas la placer dans une position inconfortable (c'est une bonne directrice) et je ne veux pas attirer une attention non nécessaire sur moi. Devrais-je en parler?

R. Oui, tous les associés ont le droit et le devoir de parler de ces problèmes, même s'ils ne sont pas certains qu'une infraction a été commise. Nous comprenons que ça peut être difficile. Honda offre plusieurs canaux de communication pour les associés désirant rapporter des préoccupations, incluant celui de demeurer anonyme. De plus, Honda a des politiques claires interdisant les représailles et comportements du même ordre.

Idéalement, la directrice a divulgué la situation à son superviseur et une décision informée et appropriée a été prise. Faisons confiance, mais vérifions, afin de protéger l'intégrité de Honda, nos processus et associés.

DIRECTIVES D'ACCEPTATION DE CADEAUX/FAVEURS/RABAIS/DIVERTISSEMENT

Directives concernant les cadeaux, faveurs et rabais

Généralement acceptable – Exercer son bon jugement

■ Cadeaux de peu de valeur ou de valeur sans conséquence, i.e. : articles promotionnels (chapeau, stylo, tasse à café, etc.)

■ Tout autre cadeau d'une valeur allant jusqu'à 50 \$ (Canada/É.-U.) ou 500 pesos (Mexique)

■ Offres au détail aux clients, que vous recevez strictement en tant que client

Méritant considération – Consultation

■ Rabais ou offres spéciales (doivent être publiquement offerts à tous les associés Honda de votre société spécifique)

■ Compétition ou tirage à des événements reliés au travail avec des prix pouvant être considérés comme des cadeaux

■ Cadeaux « Merci pour votre aide » à des individus

■ Dépenses de voyage d'affaires

Inacceptable – À éviter

■ Cadeaux de plus de 50 \$ (Canada/É.-U.) ou de 500 pesos (Mexique), (articles à consommer, i.e. : paniers de nourriture pouvant être partagés entre les membres de l'équipe)

■ Cadeaux de valeur nominale reçus durant une procédure d'enchère/de négociation pour de nouvelles affaires, ou présentant des conditions

■ Argent ou articles pouvant être facilement échangés contre de l'argent comptant

■ Compensation de toute sorte, incluant prêts, paiements ou subventions

■ Promesses d'emploi ou autres faveurs pour vos parents, amis, etc.

■ Hébergement pour une nuit (affaires ou personnel)

■ Utilisation personnelle de la propriété privée d'un partenaire d'affaires ou d'un partenaire d'affaires éventuel, i.e. : condo ou bateau

■ Acceptation fréquente de petits cadeaux

Directives concernant les divertissements (incluant les repas)

Généralement acceptable – User de son bon jugement

■ Un dîner ou souper d'affaires ou social reflétant les relations entre vos partenaires d'affaires et Honda

■ Billets ordinaires (valeur nominale) pour un événement sportif ou culturel

Méritant considération – Consultation

■ Billets de plus grande valeur, i.e. : loge/suite de luxe ou de valeur plus élevée que la moyenne, à un événement sportif ou culturel

■ Billets pour un événement culturel ou sportif haut de gamme

Inacceptable – À éviter

■ Tout divertissement, événement, voyage ou hébergement visant à influencer une décision, négociation ou achat

■ Divertissement reçu durant une procédure d'enchère/négociation pour de nouvelles affaires, ou sous condition

■ Acceptation fréquente de divertissement/repas

VOUS, NOS COMMUNAUTÉS ET L'ENVIRONNEMENT



RESPONSABILITÉ COMMUNAUTAIRE

Honda désire être un bon citoyen corporatif; ce qui commence par l'obéissance à la loi, mais va beaucoup plus loin. En tant qu'entreprise, nous croyons fermement que nous avons la responsabilité d'assurer un avenir meilleur. Cela signifie offrir la sécurité par le biais de bons emplois et de produits de qualité, mais aussi de créer de nouvelles valeurs ponctuellement, d'être innovateurs, d'aider les gens à réaliser leurs rêves et de viser un développement durable pour assurer les Trois joies aux générations à venir.

C'est pourquoi Honda et ses associés contribuent activement aux communautés où nous faisons des affaires. Bien que nous encourageons tout le monde à s'impliquer dans notre vie communautaire en appuyant des causes et événements, il est important de se souvenir que nous ne devons pas mettre de la pression pour les forcer à contribuer ou participer à nos organismes de charité favoris. Nous devons divulguer toute relation active avec une organisation externe avant de participer aux décisions de Honda envers cette organisation.

Assurez-vous :

- De tenir compte des intérêts de la communauté en prenant des décisions;
- Que votre appui personnel à des causes charitables n'est pas vu comme ceux de l'entreprise;
- De suivre les procédures et politiques de la société pour faire et solliciter des contributions charitables; et
- D'obtenir l'approbation de la direction avant d'utiliser des ressources de chez Honda pour atteindre un objectif charitable.

Surveillez :

- **Les demandes des partenaires commerciaux de donner à des causes charitables. Ces demandes doivent être approuvées selon la procédure de l'entreprise, comme toute autre contribution de charité. Si un partenaire d'affaires vous demande de contribuer avec vos propres fonds, consultez le service approprié, comme les Affaires corporatives ou les ressources humaines/relations avec les associés pour vous assurer que vous ne donnez pas prise à une apparence de conflit.**

Pour en savoir plus

Discutez de toute question ou préoccupation concernant les contributions aux organismes de charité et de votre travail dans la communauté avec le service approprié, comme les Affaires corporatives ou les ressources humaines/relations avec les associés.

ENGAGEMENT ENVERS L'ENVIRONNEMENT

L'engagement environnemental de Honda est visible dans tous les aspects de ses affaires, de la recherche à l'ingénierie en passant par la production et des ventes à la mise au rebut. Cela fait partie de notre engagement envers l'avenir et de notre dévouement à appliquer la Philosophie Honda à nos actions et décisions. C'est la politique de Honda de se conformer à toutes les lois environnementales et d'aller plus loin que les exigences juridiques le cas échéant, et de chercher des façons de minimiser l'impact environnemental.

Chaque associé a un rôle dans la protection de

l'environnement et doit effectuer son travail selon les exigences environnementales relatives à son emploi. Par exemple, on s'attend à ce que vous compreniez et vous conformiez à toutes les procédures de Honda relatives à la manutention, à l'emballage et au transport des matières dangereuses. Les associés de Honda sont aussi encouragés à utiliser leur créativité et leur initiative pour améliorer l'efficacité de nos produits afin qu'ils utilisent moins d'énergie à produire et émettent moins d'émissions polluantes. Nous pouvons démontrer d'excellentes pratiques environnementales dans tous les secteurs de nos activités quotidiennes, par nos efforts à réduire les déchets et exigences énergétiques, et en récupérant ou recyclant les matériaux, le papier et le plastique. Si vous remarquez tout danger environnemental éventuel ou des occasions de bonifier les pratiques environnementales, vous devez en aviser immédiatement votre direction.

ACTIVITÉS POLITIQUES

Honda encourage ses associés à exercer leur droit de vote et à participer au processus politique. Comme tout citoyen responsable, Honda peut participer au processus électoral. Cependant, la participation politique corporative est très réglementée. Aucun fonds ou avoir de Honda ne sera utilisé pour des contributions aux campagnes politiques fédérales, régionales ou locales, même là où c'est permis par la loi sans l'approbation écrite du vice-président des relations avec le gouvernement de HNA et les associés cadres de l'entreprise Honda effectuant les contributions. Ces interdictions ne couvrent pas seulement les contributions directes, mais l'assistance ou le soutien indirect au ou aux candidats ou partis politiques par l'achat de billets pour des repas spéciaux ou événements de levée de fonds ou l'approvisionnement en tout autre marchandise, associés, services ou équipement aux partis ou comités politiques.

De plus, aucuns fonds ou avoir Honda ne sera utilisé pour des contributions politiques hors de l'Amérique du Nord, même là où c'est permis par la loi applicable, sans l'approbation écrite du vice-président des relations avec le gouvernement de HNA.

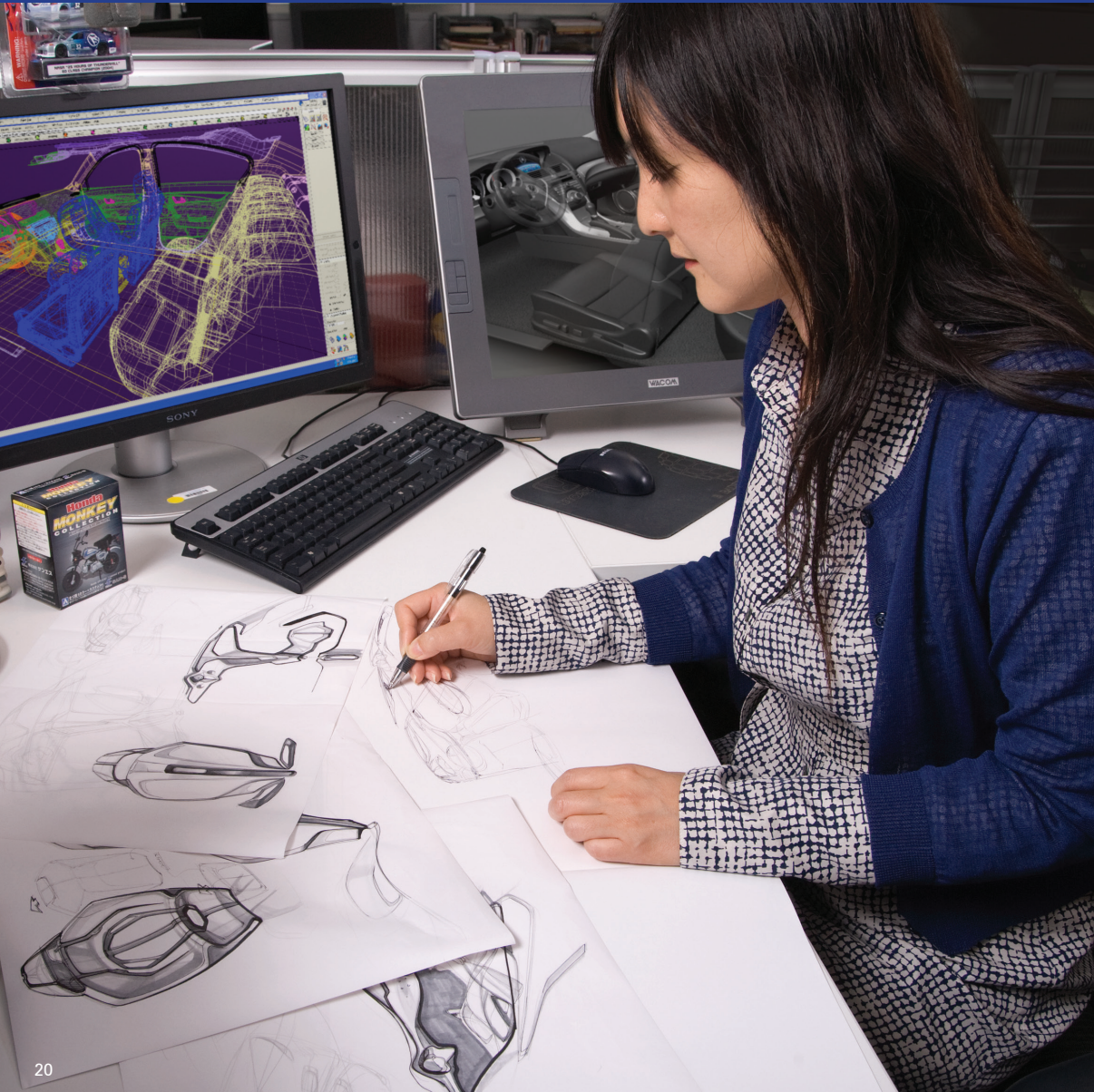
Les interdictions ci-dessus ne s'appliquent qu'à l'utilisation de fonds ou avoirs corporatifs Honda à des fins politiques et ne visent pas à vous décourager de faire des contributions personnelles aux candidats, partis ou comités de votre choix, incluant l'offre de vos services dans vos temps libres et à vos frais. Si vous êtes impliqué en politique, vous devez exprimer vos vues en tant que personne, pas en tant que représentant de Honda. Par conséquent, il est défendu d'impliquer un endossement, une autorisation ou l'utilisation de votre état d'associé Honda pour promouvoir une position politique.

Si vous avez des contacts avec des officiels gouvernementaux, veuillez vous assurer de consulter la division des relations gouvernementales de HNA, de la division légale de HNA ou du groupe juridique de votre société pour être guidé à ce sujet.

Q : Mon directeur m'a demandé de faire un don à la campagne politique de son épouse. Est-ce approprié?

R : Non. Même si votre directeur ne vous force pas à donner, la demande en elle-même (puisqu'elle provient d'un membre de la direction) peut être perçue comme une pression inappropriée.

VOUS ET LES RENSEIGNEMENTS D'AFFAIRES



RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le succès continu de Honda dépend du développement des connaissances et de leur usage pour bonifier nos affaires. Toute connaissance détenue par Honda seulement lui donnant un avantage concurrentiel ou ayant été révélée à Honda par un partenaire commercial ou un client est confidentielle et doit être protégée. Des exemples comprennent des plans ou idées de recherche et développement, des schémas ou spécifications de design, méthodes de fabrication, données financières, prix, stratégie de marketing, renseignements personnels sur des associés, partenaires commerciaux ou clients, programmes informatiques et autres renseignements sensibles.

Vous avez l'obligation de conserver les renseignements confidentiels en :

- **Les conservant dans une armoire ou un bureau pouvant se verrouiller et en protégeant les documents sensibles par des mots de passe;**
- **Gardant les mots de passe confidentiels selon la politique de Honda;**
- **Gardant en sécurité les ordinateurs portables et autres périphériques de stockage mobiles;**
- **En discutant seulement avec d'autres associés Honda qui ont besoin de les connaître pour faire leur travail;**
- **N'en discutant pas en public;**
- **Ne publiant jamais un ou des renseignements confidentiels sur les médias sociaux;**
- **Ne les divulguant pas hors des murs de Honda, ou seulement si vous avez la permission de le faire et que la partie recevant les renseignements a signé une entente de confidentialité avec Honda;**

■ **Consultant les Brevets et technologies Honda (HPT), la division légale de HNA et/ou le groupe juridique de votre société si vous connaissez des développements qui pourraient être admissibles à une protection par licence, droit d'auteur ou marque de commerce; et/ou**

■ **Vous conformant aux politiques et procédures Honda concernant les renseignements confidentiels.**

Pour plus de renseignements, consultez la Politique mondiale de confidentialité.

Lorsque votre emploi chez Honda prend fin, votre obligation de protéger les renseignements confidentiels de Honda se poursuit et tous les documents et propriétés Honda détenus par vous doivent être retournés chez Honda.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (PI) de Honda est un avoir important devant être protégé. Voici certains exemples de nos PI :

- **Plans d'affaires et de marketing**
- **Initiatives de l'entreprise (existantes, planifiées, proposées ou en développement)**
- **Listes de clients**
- **Secrets de fabrication et découvertes**
- **Méthodes, savoir-faire et techniques**
- **Innovations et designs**
- **Systèmes, logiciels et technologies**
- **Brevets, présentations, documents et schémas**

Q : Occasionnellement, sur des projets urgents, nous devons donner des renseignements confidentiels Honda à des partenaires commerciaux immédiatement. Est-ce accepté de fournir l'information d'abord puis de rapidement faire suivre une convention de non-divulgence (confidentialité)?

R : Non. Le fait de divulguer des renseignements confidentiels de l'entreprise sans avoir fait signer une convention de non-divulgence par le client serait une infraction sérieuse à votre obligation de protéger les avoirs de Honda. Les conventions de non-divulgence (parfois appelées conventions de confidentialité) sont, en général, des documents relativement courts. Cependant, certains pourraient être plus compliqués et requerraient le soutien des Brevets et technologies Honda, de la division légale de HNA ou du groupe juridique de votre société.

Q : Pendant un voyage d'affaires, mon ordinateur portable disparaît. Que dois-je faire?

R : C'est une préoccupation très grave étant donné la possibilité de perdre des données sensibles. À chaque fois qu'un appareil émis par Honda est perdu ou volé, vous devez le rapporter immédiatement à l'autorité légale locale appropriée et obtenir une copie du rapport. De plus, vous devriez communiquer immédiatement avec votre superviseur et le groupe Sécurité de l'information afin que votre appareil soit désactivé et que des mesures supplémentaires soient appliquées. Vous pouvez joindre le groupe Sécurité de l'information par le biais du Bureau de soutien SI.



INTELLIGENCE CONCURRENTIELLE

Les renseignements sur la concurrence sont un outil inestimable dans l'environnement d'affaires concurrentielles d'aujourd'hui. Lorsque vous recueillez des données relatives à l'intelligence commerciale, vous, ainsi que ceux qui travaillent en votre nom, devez respecter les normes éthiques les plus élevées. Vous ne devez jamais utiliser la fraude, fausse représentation ou tromperie pour obtenir des renseignements.

Discutez de toute question ou préoccupation relative à la cueillette de renseignements confidentiels d'affaires avec le Groupe conformité et éthique, la division légale de HNA et/ou le groupe juridique de votre société.

DÉLIT D'INITIÉ

La loi défend d'acheter ou de vendre des actions d'une entreprise lorsque vous avez des renseignements matériels n'étant pas publics la concernant. Les renseignements matériels peuvent influencer l'achat ou la vente d'actions d'un investisseur raisonnable.

Les associés étant au courant de renseignements matériels

non publics relatifs à Honda, à des entreprises faisant affaire avec Honda ou tentant de le faire, ne peuvent, directement ou par le biais de parents ou amis :

- **Acheter ou vendre des actions tant que les renseignements ne sont pas rendus publics par l'entreprise;**
- **Transmettre ces renseignements à d'autres, incluant d'autres associés Honda; et/ou**
- **Faire des changements importants à leur contribution au Plan d'achat d'actions par les associés (le cas échéant).**

Communiquez avec le Groupe légal de HNA et/ou le groupe juridique de votre entreprise si vous avez des questions sur cette politique.

Conservation à des fins juridiques

Ne modifiez, cachez ou ne détruisez jamais des documents ou des dossiers s'ils ont fait l'objet d'une demande d'une agence gouvernementale ou s'il est possible qu'ils soient requis dans le cadre d'une enquête ou s'ils doivent être conservés à cause d'un litige en suspens par la Division juridique de HNA, les Brevets et technologies [Honda Patents and Technologies] (HPT) ou les conseillers juridiques de votre entreprise. Évidemment, vous ne devez jamais mentir à un représentant du gouvernement ou le tromper relativement à toute procédure légale ou administrative et vous ne devez pas tenter d'inciter d'autres personnes à mentir ou à tromper.

PRATIQUES COMPTABLES ET COMMERCIALES

Tous les dossiers, rapports et documents doivent être complets et exacts. Ne faites jamais d'entrées, de déclarations fausses ou trompeuses ni de modifications dans les dossiers s'il s'agit de données financières, de données de nature commerciale comme celles portant sur la sécurité, la qualité ou des fichiers personnels ou tout autre type d'information. Respectez toujours les principes comptables et les pratiques généralement reconnus ainsi que nos politiques de contrôle interne et de conservation des dossiers.

Tous les paiements effectués pour le compte de Honda doivent être appuyés par des pièces justificatives adéquates et faits en sachant que toute portion de ceux-ci ne doit être utilisée qu'intentionnellement aux fins stipulées et les concernant.

Les déclarations de Honda aux autorités gouvernementales doivent être complètes, claires, précises et jamais trompeuses. Honda ne tente pas de dissimuler des dépenses et n'a pas mis en place des fonds, des éléments d'actif ou des biens cachés, non déclarés ou non enregistrés.

Il est essentiel que dans vos communications écrites ou orales de nature commerciale vous vous en teniez toujours à la vérité en évitant les exagérations, un langage inapproprié, des remarques ou des descriptions désobligeantes. Non seulement s'agit-il de la bonne attitude à adopter, mais aussi les communications et dossiers commerciaux peuvent être portés à la connaissance du public lors d'un litige, d'une enquête des autorités gouvernementales et dans les médias. Ceci s'applique à toutes les communications de quelque nature qu'elles soient incluant les communications orales, par courriel, boîte vocale, notes de planificateur journalier et autres notes ou mémos « informels ».

Les dossiers de toutes natures, incluant les dossiers électroniques, doivent toujours être conservés conformément à la politique de conservation des dossiers. Certains dossiers doivent être conservés au-delà de la période de temps spécifiée à cette politique s'ils ont trait à une poursuite en justice possible ou une enquête éventuelle des autorités gouvernementales. Si vous êtes hésitant, communiquez avec la Conformité et l'éthique, la Division juridique de HNA et/ou les conseillers juridiques de votre entreprise. Ne conservez jamais à la maison des documents ou des dossiers de Honda.

Conformément aux lois applicables, Honda n'accorde aucun prêt personnel aux administrateurs de l'entreprise ni au directeur général.

Q : L'un de mes collègues de travail m'a demandé d'approuver une facture pour des services qui n'ont pas encore été rendus. Il m'a dit que ce n'était pas grave; l'entreprise devrait effectuer le travail la semaine prochaine. Que devrais-je faire?

R : Si vous approuvez cette facture en sachant que les services n'ont pas été rendus, vous faites alors un faux rapport. Honda a des protocoles qui doivent être suivis. Discutez de votre préoccupation avec votre collègue. Si vous êtes mal à l'aise de le faire, communiquez avec votre directeur, un directeur du Service de la comptabilité et des finances ou de la Conformité et de l'éthique pour savoir comment procéder.

DEMANDES DE DOCUMENTS ET ENQUÊTES DU GOUVERNEMENT

Les agences gouvernementales demandent parfois de l'information à Honda et il est toujours possible que de telles agences fassent des enquêtes poussées dans les affaires de Honda. Répondez toujours de façon honnête et appropriée aux demandes d'information des autorités gouvernementales ainsi qu'à leurs demandes faites dans le cours d'une enquête.

Si vous recevez une demande d'information non routinière sur Honda d'une agence gouvernementale ou d'un avocat, vous devez en aviser immédiatement la Division juridique de HNA et/ou les conseillers juridiques de votre entreprise avant de répondre. Ceci permet à Honda de s'assurer que la réponse est appropriée pour elle ainsi qu'en vertu de la loi. Si vous doutez que la demande soit routinière, référez-vous toujours à la Division juridique de HNA et/ou aux conseillers juridiques de votre entreprise. (Consultez aussi les pratiques comptables et commerciales.)

LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Comme toutes les grosses entreprises, Honda est parfois impliquée dans des différends qui peuvent entraîner un litige ou une réclamation ou peut détenir des documents ou de l'information qui, selon les parties à un litige auquel Honda n'est aucunement en cause, sont pertinents au litige. Si vous recevez un document légal relatif à Honda, comme une sommation, une réclamation, une plainte, ou tout autre type de communication écrite réclamant compensation, une assignation ou une demande de documentation, vous devez communiquer immédiatement avec la Division juridique de HNA et/ou les conseillers juridiques de votre entreprise pour assurer en temps opportun une réponse appropriée. Ne répondez jamais à une demande, à des questions et ne fournissez jamais de documents sans avoir préalablement discuté de la situation avec la Division juridique

de HNA et/ou les conseillers juridiques de votre entreprise.

En aucune circonstance vous ne devez menacer ou entreprendre de recours légal au nom de Honda sans avoir obtenu auparavant l'avis de la Division juridique de HNA et/ou des conseillers juridiques de votre entreprise et l'approbation de la haute direction.

COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS/ LE PUBLIC

Une communication claire et précise avec les médias et le public sert à protéger la réputation de Honda. Honda attache une grande importance à ses relations avec les médias. Nous dévoilons en temps opportun nos principaux développements et événements. Seul le département approprié, comme les Affaires corporatives ou les Ressources humaines/les Relations avec les associés peuvent répondre aux demandes des médias au nom de Honda.

Les médias sociaux ont pris une importance considérable depuis quelque temps. S'ils sont utilisés de façon adéquate, les sites web de réseaux sociaux peuvent constituer de nouveaux canaux pour partager de l'information sur nos produits et services. Toutefois, si les sites web ne sont pas utilisés correctement, vous et votre entreprise pouvez alors être exposés à des risques supplémentaires. Ainsi, ne donnez jamais l'impression que vous parlez au nom de Honda dans des communications personnelles, incluant les forums de clients, les blogues, les groupes de discussion et les échanges comme Twitter et Facebook.

Si vous voyez quelque chose d'affiché sur un site web de réseau social qui peut contrevenir à cette disposition, avisez alors les Ressources humaines/les relations avec les associés, la Conformité et l'éthique et les Affaires corporatives.



VOUS ET LA LOI



CONFORMITÉ À TOUTES LES LOIS

Honda respecte tous les lois et règlements en vigueur et s'attend à ce que tous les associés se conforment à tous les lois et règlements applicables dans l'exercice de leurs fonctions au sein de l'entreprise. Aucune excuse ni pression ne peut justifier une personne qui agit au nom de Honda (à titre d'agent) de faire une chose interdite par la loi ou la politique de Honda.

Ayant choisi de devenir une entreprise mondiale à laquelle tient la société, nous devons accorder une importance particulière aux diverses lois et coutumes des différents sociétés et pays où nous faisons affaires. Cependant, maintenir cette attitude à l'échelle mondiale signifie aussi que, tout en respectant les normes de nos partenaires commerciaux, de nos clients et de nos collègues de travail partout dans le monde, tous les associés doivent, au minimum, se conformer à tous les standards et principes de cette politique à moins qu'ils ne contreviennent au droit local, auquel cas vous devez demander conseil à la Division légale de HNA et/ou au groupe juridique de votre entreprise.

LOIS ANTITRUST ET SUR LA CONCURRENCE

Honda favorise une concurrence libre et ouverte et soutient ainsi les lois antitrust dont le but est de promouvoir la concurrence. Les lois antitrust et sur la concurrence interdisent, entre autres, de s'entendre avec la concurrence pour limiter la production, fixer les prix ou se partager le marché, des clients ou des territoires. Elles peuvent aussi régir les conventions exclusives d'achat ou de vente avec les fournisseurs et les clients. Ce champ d'application de la loi est très complexe et peut varier d'un état à un autre, d'une province à l'autre et

selon les pays, mais certaines règles générales s'appliquent :

- **Ne jamais divulguer à un concurrent de l'entreprise de l'information sensible sur sa compétitivité, comme les prix;**
- **Ne jamais divulguer à un concurrent de l'entreprise de l'information sensible de partenaires d'affaires ou de tierces parties sur la compétitivité, comme les prix; et**
- **Ne tirer avantage de personne par manipulation, usage abusif d'information privilégiée, présentation fallacieuse de faits ou toute autre action intentionnelle contraire à l'éthique ou illégale.**

Si vous avez un doute quant à la possibilité qu'une transaction transgresse les lois antitrust, consultez la Division légale de HNA et/ou le groupe juridique de votre entreprise.

Q : Je suis ami depuis longtemps avec une personne qui est maintenant représentant des ventes pour un concurrent. Lorsque nous nous rencontrons socialement, nous discutons de l'industrie et parfois il me parle des stratégies de prix de son entreprise. Cette situation me rend mal à l'aise. Que devrais-je faire?

R : Rapportez la situation à la Division légale de HNA et/ou le groupe juridique de votre entreprise. Pour éviter qu'il y ait même apparence d'irrégularité, les associés de Honda ne devraient jamais avoir de conversation qui porte sur les prix, le marketing ou toute autre activité concurrentielle avec nos concurrents. Si cela se produit de nouveau, dites à votre ami qu'il n'est pas approprié de discuter de prix.

LOIS ANTICORRUPTION

Honda fait tout en son pouvoir pour être une entreprise à laquelle tient la société. Une étape essentielle pour arriver à ce résultat est de respecter les lois et règlements qui régissent nos activités commerciales partout où nous faisons affaires, incluant les lois qui interdisent de donner des pots-de-vin et d'offrir des pots-de-vin à des fonctionnaires de l'état. Vous ne pouvez pas faire de paiements à des individus pour le compte de Honda (agents) ou de tout autre représentant de Honda si vous avez des raisons de croire que ces paiements peuvent constituer des pots-de-vin à des fonctionnaires de l'état. Parce que certaines pratiques ont cours dans des pays ou des régions en particulier, cela ne rend pas cette pratique légale. Si vous avez des questions sur les pratiques ayant cours dans d'autres pays, communiquez avec la Division juridique de HNA et/ou les conseillers juridiques de votre entreprise.

Paiements pour obtenir des affaires ou une action favorable

1. Le paiement d'une somme d'argent, peu importe le montant ou la remise d'un objet de valeur à des fonctionnaires, dirigeants ou associés d'un état, d'un organisme gouvernemental, d'une entreprise privée, d'un parti politique ou à un candidat en vue de s'assurer des affaires ou d'obtenir des décisions ou actions favorables est interdit.
2. Les interdictions qui précèdent s'appliquent également à l'utilisation tant des fonds corporatifs de Honda que des fonds et biens personnels. Elles s'appliquent aussi aux paiements indirects faits sous quelque forme que ce soit, par exemple par l'intermédiaire de consultants, de conseillers, de fournisseurs, de personnes agissant pour le compte de Honda (agents), représentants des ventes, concessionnaires ou autres tierces parties.

3. Cependant, bien que Honda n'encourage pas cette pratique, certains paiements nominaux de nature administrative faits dans des pays étrangers (comme l'obtention de dédouanement, de visas et de permis de travail) ne sont pas interdits par cette politique. Toutefois, dans certains pays comme le Mexique, cela est interdit. Vérifiez avec la Division légale de HNA et/ou le groupe juridique de votre entreprise.

DOUANES ET COMMERCE INTERNATIONAL

En important ou exportant des produits, de l'information ou des technologies, Honda se conformera aux lois, restrictions et règlements nationaux applicables. Ceci inclut le respect de toutes les lois et tous les règlements fiscaux et tarifaires. Toutes les informations que vous ou toutes personnes agissant pour le compte de Honda (agents) fournissez aux fonctionnaires des pouvoirs publics ou agences doivent être précises et fidèles. Honda travaille aussi en relation étroite avec l'État pour combattre le terrorisme potentiel lorsqu'elle reçoit des biens en Amérique du Nord et qu'elle en importe d'outre-mer. Honda a mis en place certaines politiques commerciales avec d'autres pays, incluant la préparation de documents d'expédition, d'évaluation, indiquant le pays d'origine, pratiques, et l'utilisation de programmes de tarifs



douaniers préférentiels comme l'ALENA (NAFTA). Vérifiez auprès du Groupe de conformité du commerce [Trade Compliance Group], la Division légale de HNA et/ou le groupe juridique de votre entreprise avant d'expédier des biens dans d'autres pays.

Transferts de technologie

La plupart des pays possèdent des lois et règlements de contrôle à l'exportation qui régissent l'exportation et la réimportation de Honda, des autres entreprises, des produits, services, technologies et logiciels. Les règles d'exportation peuvent restreindre ce qui suit quant à certains pays étrangers :

- **L'utilisation des connaissances commerciales hors du pays de l'associé, en fournissant par exemple de l'assistance technique à d'autres.**
- **Le transfert de données techniques à une personne dans un autre pays, par exemple par internet, courriel, dans des conversations, des rencontres et les accès aux bases de données. Cette restriction s'applique au partage des informations avec d'autres associés de Honda de même qu'à tous ceux qui ne sont pas à son emploi.**
- **Le transfert de technologie en provenance d'un pays à d'autres personnes d'un autre pays.**
- **Le transport des actifs de l'entreprise qui incluent certaines technologies, par exemple un ordinateur qu'un associé apporte dans un autre pays durant un voyage d'affaires.**
- **Toute discussion avec une personne d'un autre pays, même si elle a lieu dans votre pays, au cours de laquelle des informations techniques sont divulguées pourrait être considérée comme une exportation.**

Boycottage

Plusieurs pays possèdent des lois qui obligent une entreprise à boycotter un autre pays, ses entreprises ou ses citoyens ou refuser de faire affaires avec eux. Par exemple, Honda est assujettie aux dispositions de la loi anti-boycottage des États-Unis qui exige qu'une firme américaine refuse de participer à des boycottages étrangers qui ne sont pas sanctionnés par les États-Unis.

Honda et ses associés ne participeront pas à un boycottage non sanctionné par le gouvernement, ne le soutiendront pas et ne fourniront aucune information. En outre on doit faire rapport sans délai de toute demande de participer à un tel boycottage.

Q : Mon travail chez Honda exige une interaction régulière avec des douaniers. Dans le cadre de mes fonctions, on me demande régulièrement de fournir à ceux-là de l'information sur les importations et les exportations de Honda. Est-ce que je dois vraiment communiquer au préalable avec le Service de la conformité commerciale ou la Division légale de HNA et/ou mon groupe juridique à chaque fois que je fournis de l'information au gouvernement?

R : L'approche qui convient serait de discuter avec le Service de la conformité commerciale, la Division juridique de HNA et/ou les conseillers juridiques de votre entreprise du type de demande que votre Service reçoit régulièrement des douanes.



VOS RESSOURCES – COMMENT OBTENIR DE L'AIDE



NOTRE PROGRAMME DE CONFORMITÉ ET D'ÉTHIQUE

Le programme de Conformité et éthique a été fondé, en partie, pour offrir aux associés une méthode alternative d'exprimer leurs questions ou préoccupations quant aux problèmes éthiques ou légaux de notre entreprise. L'objectif de ce programme est d'assurer un environnement où les associés se sentent à l'aise de demander des avis sur l'éthique commerciale ou d'aider à régler des infractions légales ou éthiques, anonymement ou autrement, et de les assister à constamment appliquer la Philosophie Honda dans leurs actions et décisions.

Pour atteindre cet objectif, le Programme comporte plusieurs parties :

- **La Politique nord-américaine d'éthique et de conformité.**
La norme des meilleures pratiques et conduites d'affaires.
- **Formation et communication.** Les associés doivent périodiquement suivre des formations sur l'éthique et la conformité.
- **Officiers à la conformité.** Des associés de haut niveau sont désignés par une autorité gouvernante (i.e. : Conseil d'administration ou membres de la haute direction) pour superviser le programme.
- **La Ligne sans frais à l'éthique et la conformité.** On peut composer ce numéro en tout temps, 24 heures par jour, 7 jours par semaine pour rapporter une possible infraction à cette Politique; anonymement si on préfère. Les associés à l'éthique et la conformité n'utilisent pas la fonction « Identité de l'appelant » et ne font pas d'efforts pour identifier le numéro duquel vous appelez. Les messages à la Ligne à l'éthique et la conformité seront transcrits et enquêtés de façon appropriée. (Voir Coordonnées relatives à l'éthique et la conformité en Amérique du Nord.)

La Ligne à l'éthique et à la conformité est accessible à tous les associés Honda. Elle l'est aussi à nos partenaires d'affaires et à d'autres personnes opérant au nom de Honda (agents) ayant une préoccupation face à nos pratiques commerciales.

- **Des associés à l'éthique et la conformité (É et C). Les associés É et C sont disponibles pour poser une question ou rapporter toute préoccupation éthique, réelle ou éventuelle, d'une infraction possible. Vous pouvez demeurer anonyme.**

La confidentialité de ceux qui rapportent des problèmes ou ont des questions sur l'éthique sera maintenue dans la mesure du possible. Tous les rapports seront pris au sérieux.

Q : Pourquoi devons-nous collaborer aux enquêtes du groupe Conformité et éthique? Je préférerais ne pas être impliqué.

R : Votre aide est cruciale. Lorsque l'entreprise effectue une enquête, elle doit faire face à la possibilité d'une infraction à cette Politique, à d'autres politiques de Honda ou à des exigences légales. L'enquête est nécessaire pour protéger les personnes, l'entreprise et, dans certains cas, le public. Si les associés ne collaborent pas, il pourrait être impossible d'obtenir tous les faits et de prendre les mesures appropriées.

QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS

Honda croit que chacun peut faire la différence. Selon la Philosophie Honda, on s'attend à ce que vous vous rendiez sur les lieux, réglez les problèmes personnellement, faisiez face à la réalité et rapportiez directement l'information au canal

Honda adéquat. Cette philosophie s'applique aux problèmes éthiques ou légaux, comme à tous les autres problèmes. Si vous êtes affecté par les conséquences éthiques ou légales d'une action, réglez-la professionnellement en utilisant votre propre bon jugement, cette Politique ou une autre politique Honda et l'avis approprié d'associés Honda.

Si vous hésitez devant le bon geste à poser ou si vous avez été témoin d'un acte non-éthique ou illégal, vous êtes dans l'obligation d'en parler à votre superviseur, un autre membre de la direction ou le groupe Conformité et éthique.

Q : Je viens d'apprendre qu'un bon ami à moi est accusé de harcèlement et qu'une enquête a débuté à ce sujet. Je ne peux croire que c'est vrai et je crois que c'est juste que je lui en parle à l'avance afin qu'il puisse se défendre correctement. Est-ce que je n'ai pas la responsabilité en tant qu'ami de lui dire?

R : En aucun cas, vous ne devriez lui parler de ceci à l'avance. Votre ami aura l'opportunité de répondre à ces allégations et tous les efforts seront apportés pour effectuer une enquête juste et impartiale. Une allégation de harcèlement est un sujet très grave ayant des implications non seulement pour les personnes impliquées, mais aussi pour notre entreprise. Le fait d'alerter votre ami peut nuire à l'enquête et exposer la compagnie à des risques supplémentaires.

Q : Mon unité commerciale établit des objectifs variés qu'on nous demande d'atteindre. Je sens parfois la pression et j'ai envie d'enfreindre les politiques pour les atteindre. Est-ce acceptable?

R : Non. Même si les entreprises à succès établissent des objectifs élevés et demandent aux employés de les atteindre, on ne peut jamais enfreindre les politiques de Honda pour ce faire.

RAPPORTER LES PROBLÈMES SANS SUBIR DE REPRÉSAILLES

Si vous êtes préoccupé, ou témoin d'une infraction possible, la Philosophie Honda vous indique de prendre l'initiative et d'exercer votre bon jugement. Ceci pourrait signifier, comme première étape, de parler à votre superviseur. Si vous êtes mal à l'aise de procéder ainsi, consultez les ressources humaines/relations avec les associés, le groupe Conformité et éthique ou utilisez la Ligne conformité et éthique (voir la section Coordonnées relatives à l'éthique et la conformité en Amérique du Nord). Les appels à cette ligne peuvent être faits de façon anonyme. Afin de bien enquêter sur votre préoccupation, le groupe Conformité et éthique doit avoir autant de renseignements que possible.

Lorsque vous rapportez une mauvaise conduite, les renseignements que vous présentez doivent être assez spécifiques ou détaillés pour permettre d'enquêter complètement sur les allégations. Toute documentation pertinente doit être transmise et toutes les sources d'information divulguées afin d'évaluer sa crédibilité.

Si vous avez rapporté votre préoccupation par le biais de ressources internes comme les ressources humaines/relations avec les associés ou le groupe Conformité et éthique ou que vous croyez devoir la rapporter au niveau régional, vous pouvez communiquer avec le Bureau d'éthique et de conformité corporatif Honda d'Amérique du Nord (HNA CCEO en anglais).

Les représailles ou les actions vengeresses contre un associé qui collabore à une enquête formelle ou rapporte une infraction suspectée envers la politique Honda est une infraction à la Politique d'éthique et conformité d'Amérique du Nord et à la politique de Honda et ne seront pas tolérées. Gardez à l'esprit que le fait de faire un faux rapport est aussi une infraction à cette politique.

Q : Comment la compagnie peut-elle me protéger des représailles?

R : Chez Honda, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour protéger les associés qui dénoncent des problèmes de subir des représailles. De plus, nous enquêterons en profondeur sur toute allégation de représailles et, si elle s'avère fondée, apporterons des mesures correctives pouvant aller jusqu'à, et incluant, la séparation/la fin de l'emploi de ceux qui ont fait subir des représailles à un associé.

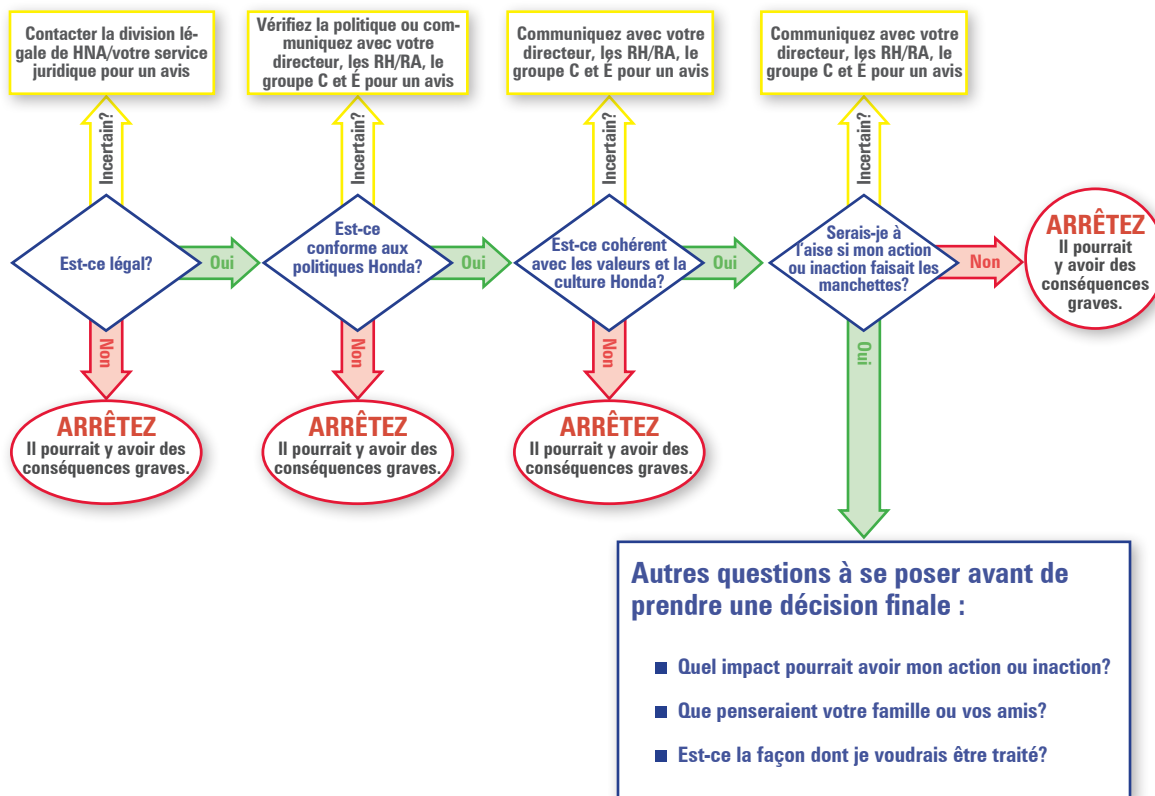
À QUOI S'ATTENDRE QUAND ON CONTACTE LE GROUPE CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE

Lorsque vous communiquez avec le groupe Conformité et éthique, voici ce à quoi vous pouvez vous attendre :

- **Votre rapport, préoccupation ou question sera pris au sérieux et traité promptement, discrètement et professionnellement.**
- **Tous les rapports recevront la même considération, qu'ils soient transmis anonymement ou non.**

Décision difficile?

L'outil de prise de décision peut vous être utile si vous faites face à une décision difficile. Si, après vous être posé les questions suivantes, vous êtes toujours incertain, communiquez avec votre directeur, les ressources humaines/rerelations avec les associés (RH/RA), le groupe Conformité et éthique (C et É) ou la division légale de HNA/votre service juridique.



Ce à quoi Honda s'attend de vous

- Si vous hésitez sur le bon geste à poser ou si vous avez observé un acte contraire à l'éthique ou illégal, vous avez l'obligation de parler à votre superviseur, à un autre membre de la direction autorisé ou au Groupe éthique et conformité
- Si vous hésitez, demandez conseil avant d'agir

Votre préoccupation sera traitée

- Rapidement
- Discrètement
- Professionnellement



AUTRES RESSOURCES

- Membre de la direction
- Ressources humaines/Relations avec les employés
- Division légale HNA
- Groupe juridique de votre entreprise
- Manuel de l'associé
- Politiques et procédures de l'entreprise et de ses services

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Cette publication remplace les Politiques d'éthique et de conformité dans la région nord-américaine publiées précédemment.

© 2014 Honda North America, Inc.

HONDA



Imprimé sur du papier recyclé avec de l'encre de soya.